

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.522.2009.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES  
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES  
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1970

PROPOSITION DE CORRECTIONS AUX AMENDEMENTS PROPOSEES  
À L'ANNEXE I DE L'ATP<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

En référence à la notification dépositaire C.N.191.2009.TREATIES-1 du 2 avril 2009 concernant la proposition d'amendements à l'annexe 1 de l'ATP, le Groupe de travail du transport des denrées périssables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a informé le Secrétaire général de certaines corrections effectuées à l'égard du texte du document ECE/TRANSP/WP.11/218/Add.1.

Les textes corrigés du document susmentionné, qui sont inclus dans les documents ECE/TRANSP/WP.11/218/Add.1/Corr.1 and ECE/TRANSP/WP.11/218/Add.1/Corr.2, peuvent être consultés sur le site de la Division des Transports de la CEE-ONU à l'adresse suivante: <http://unece.org/trans/doc/209/wp11/ECE-TRANS-WP11-21-218a1c1e.pdf> (correction du texte anglais seulement) et <http://unece.org/trans/main/wp11/wp11rep.html> (correction des textes anglais, français et russe)

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou d'un État contractant à ce que soit effectuée une correction déterminée, d'effectuer les corrections proposées. Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 24 novembre 2009.

Le 26 août 2009



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.191.2009.TREATIES-1 du 2 avril 2009 (Proposition d'Amendements à l'Annexe 1 de l'ATP).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.